Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 34 (1984)
Heft: 4

Artikel: La réflexion d'Origène sur le discours hérésiologique
Autor: Le Boulluec, Alain
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-381277

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DE THÉOLOGIE ET DE PHILOSOPHIE, 116 (1984), P. 297-308

LA RÉFLEXION D'ORIGÈNE SUR LE DISCOURS HÉRÉSIOLOGIQUE

ALAIN LE BOULLUEC

La décision d'excommunier l'hérétique prise par l'autorité cléricale relève, dès les premiers siècles du christianisme, de l'organisation institutionnelle de l'Eglise. Mais elle ne peut être séparée de l'ensemble des représentations mises en œuvre par la tradition polémique pour réduire le scandale des dissensions qui peuvent se produire sur le plan religieux entre les Chrétiens. Elle ne tire pas en effet son efficacité seulement du pouvoir reconnu des évêques, mais aussi de la validité que lui confèrent les motifs d'exclusion forgés peu à peu par l'enseignement antihérétique. L'image de l'hétérodoxe créée et développée depuis Justin par la littérature des *Traités contre les hérésies* joue un rôle déterminant dans la mise à l'écart des tenants d'opinions qui sont perçues comme des divergences par rapport à l'unicité de la doctrine prônée par l'Eglise. L'hérésiologie même n'a de cesse qu'elle n'ait transformé le courant qualifié d'hérésie et ses représentants en corps étrangers dont l'expulsion paraisse aller de soi.

Les œuvres et les actes d'Origène prouvent qu'il respecte les règles et les institutions qui ont pour fin de défendre l'Eglise contre les dissensions en rejetant au-dehors ceux qui risquent de troubler l'unité qu'elle veut promouvoir. «Ecclésiastique», Origène l'est au sens riche et profond qu'il donne à ce mot, comme l'a montré après bien d'autres, dans un beau livre, Hermann Joseph Vogt [1]. Il l'est aussi dans un sens plus étroit, dans la mesure où il accepte les procédures de contrôle mises en place par la hiérarchie pour juger de l'orthodoxie des membres de l'Eglise, bien qu'il introduise une distinction importante entre excommunication formelle et excommunication réelle [2].

[1] *Das Kirchenverständnis des Origenes,* Bonner Beiträge zur Kirchengeschichte, Bd 4, Böhlau Verlag, Cologne et Vienne, 1974.

[2] La conséquence de cette distinction est qu'une expulsion injuste ne cause pas de mal à la victime (*In Lev. hom.* 14,3; cf. 12,6 et 14,2; voir K. RAHNER, «La doctrine d'Origène sur la pénitence», *RechSR* 1950, p. 261, n. 39). Dans le cas de l'exclusion des hérétiques cependant, l'excommunication formelle est toujours en même temps réelle, puisqu'elle est censée résulter de l'obstination des coupables, qui décident, en dépit des avertissements, de persister dans leurs opinions et qui se séparent délibérément de l'Eglise.

Non seulement en effet il lui est arrivé d'affronter personnellement dans un débat un hérétique, ainsi le gnostique Candidus[3], dans un type de controverse qui reste proche des joutes philosophiques, mais, selon des règles proprement ecclésiastiques, il a participé en tant qu'expert théologique à des synodes réunis pour examiner la doctrine d'un évêque[4] et il admet que l'hérétique doive être excommunié[5]. Grand connaisseur de la littérature chrétienne, il reprend aussi à son compte certaines des représentations de l'hérésie engen-

[3] Ce débat, transcrit dans le *Dialogue avec Candidus,* est résumé par Jérôme (*C. Rufin.*, II, 19; cf. *Ep.* 33; voir P. NAUTIN, *Origène. Sa vie et son œuvre,* Beauchesne, Paris 1977, p. 169 sq.) et date de la période alexandrine.

[4] L'institution de tels synodes, qui paraît dater de la crise montaniste (cf. Eusèbe, *H. E.* V, 16,10.17, citant un écrit anonyme contre les Montanistes, et V, 19,3, faisant état des signatures d'évêques rapportées par Sérapion d'Antioche dans sa lettre concernant «la nouvelle prophétie»), est interprétée par C. ANDRESEN, *Die Kirchen der alten Christenheit,* Die Religionen der Menschheit, Bd 29, 1/2, Kohlhammer, Stuttgart 1971, p. 177 sq., comme l'un des signes de la «cléricalisation» de l'Eglise à la fin du IIe siècle et dans la première moitié du IIIe siècle, et du rôle primordial assumé par les évêques dans ce qu'il appelle «die altkatholische Kirche». On sait que l'*Entretien avec Héraclide* eut lieu au cours d'une conférence épiscopale (voir J. SCHERER, *S.C.* n° 67, p. 16-19) et en présence des fidèles.

[5] Ce thème est étudié notamment par K. HEIN, *Eucharist and Excommunication. A study in early Christian doctrine and discipline,* European University Papers, Series XXIII, Theology, Vol. 19, Francfort/M. et Berne 1973, p. 333-336. Commentant *Tite* 3,10-11, Origène souligne qu' «il ne faut pas ... être en communion de prière» avec les hérétiques (*PG* 14, col. 1303B). Il estime que, les hérétiques étant dépourvus de la foi, tout ce qu'ils font est peccamineux (*In Rom.* X, 5, *PG* 14, col. 1256A-B; cf. *Ps.* 108,7 LXX. R. ARAUD, «*Quidquid non est ex fide peccatum est.* Quelques interprétations patristiques», in *L'homme devant Dieu.* Mélanges offerts au Père H. de Lubac, t. 1, p. 127-145, établit le sens qu'Origène donne au mot «foi» en *Rom.* 14,23: il s'agit de la foi théologique, impliquant en particulier l'adhésion à tout ce que la Parole de Dieu a révélé, comme le confirme la remarque sur les hérétiques — *art. cit.*, p. 135, n. 22 —. Cette interprétation d'Origène confirme que dans le cas de l'hérésie il ne saurait y avoir pour lui de distinction entre excommunication réelle et excommunication formelle). Ceux qui ont des pensées hérétiques sont «incirconcis de cœur» (cf. *Ez.* 44,9) et le «glaive» avec lequel est circoncis le peuple de Dieu est «la parole de Dieu» (cf. *Hébr.* 4,12; *Matth.* 10,34) (*In Gen. hom.* III, 6). A propos de *Jér.* 3,6, Origène applique aux discours hérétiques l'interdiction de *Deut.* 16,21, après avoir rappelé *Rom.* 11,22 («Considère la bonté et la sévérité tranchante de Dieu») (*In Jer. hom.* IV, 4, 1.39 sq. .13 NAUTIN). Les doctrines des Marcion, Valentin et Basilide sont des souillures pour l'Eglise (*In lib. Ies. Nav. hom.* VII, 7). Comme le note K. HEIN, *o.c.*, p. 336, si Origène rappelle que la coutume prévoit la réadmission des Chrétiens coupables de fautes graves, «quand ils manifestent une conversion sérieuse, au bout d'un temps plus long que lors de leur première initiation» (*C. Cels.* III, 51, 1.25 sq. BORRET; cf. *Sel. in Jer.* 29,4, *PG* 13, col. 577; *In Jer. hom.* XII, 5, 1.25 sq. NAUTIN), il ne dit rien d'explicite sur la réconciliation éventuelle de l'hérétique. Il croit cependant qu'il est possible à celui-ci de venir à résipiscence (*In Lev. hom.* IV, 5, *GCS* 6, p. 321, 1.15 sq. BAEHRENS; le contexte néanmoins semble signifier que cela peut se produire en l'absence de condamnation préalable, le cas envisagé étant celui de quelqu'un qui est encore «dans l'Eglise»).

drées par les réfutations de ses prédécesseurs, même s'il transforme les modèles reçus en les adaptant à ses préoccupations, influencées par l'évolution historique et par sa situation propre. Sur ce plan cependant, son exégèse allégorique de l'Ecriture fait apparaître les difficultés que l'hérésiologie a de la peine à résoudre et les dangers de la pratique institutionnelle qui en découlent. Sa réflexion sur les diverses sortes d'erreurs aurait pu conduire à des solutions nouvelles dans le règlement des dissensions internes.

L'adaptation des thèmes hérésiologiques traditionnels

Le motif polémique «Simon, père de toutes les hérésies», esquissé déjà par Justin, est absent chez Origène. Un sens historique plus sûr, conforté par le souci apologétique de désarmer la critique païenne prompte à faire état des divisions entre les Chrétiens, l'amène à insister seulement sur le très petit nombre des Simoniens[6], à limiter les prétentions de Simon «au temps des apôtres»[7], ou à souligner simplement la nature démoniaque de la «magie» de Simon[8]. Loin d'en faire l'ancêtre commun des lignées d'hérétiques, il tend à lui refuser toute postérité.

De même Origène n'exploite pas l'argument des «successions» des hérétiques. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette suppression.

D'une part le thème de la *diadochè* de l'erreur a été inventé au moment de la lutte contre le gnosticisme. Or à l'époque d'Origène d'autres doctrines jugées dangereuses apparaissent au premier plan, sans que les contemporains aient pu discerner de liens effectifs ou alléguer de prétendues liaisons entre elles et les hérésies gnostiques. En outre l'œuvre d'Origène n'obéit pas en général aux conventions du genre littéraire des traités contre les hérésies, qui permettent de confondre juxtaposition dans un catalogue et filiation. Enfin l'idée ne pouvait lui venir de mettre sur le même plan des gens qu'il connaissait dans l'Eglise, tout en percevant les faiblesses de leurs opinions, et les figures presque mythiques des Valentin et des Marcion, d'autant moins, comme nous le verrons, qu'il distinguait soigneusement entre différents degrés dans l'erreur.

D'autre part sa propre ecclésiologie était peu compatible avec la représentation opposant à une succession de l'erreur une succession de vérité, apostolique, pièce maîtresse de l'hérésiologie à laquelle Irénée avait donné sa forme complète. Sans doute reconnaît-il l'existence d'un enseignement

[6] *C. Cels.* I, 57, 1.40-48 BORRET; cf. VI, 11, 1.20 sq.; V, 62, 1.1-9.

[7] *Comm. ser. in Matth.* 33, GCS 11, p. 59, 1.22 sq. KLOSTERMANN-BENZ; rares sont ceux qui se sont dits «Christs» au temps des apôtres: Dosithée de Samarie et Simon, qui s'est présenté comme «grande puissance de Dieu» (cf. *Actes* 8,10).

[8] *In Matth.*, fragm. 417.

transmis par les apôtres[9] et même d'une «succession des apôtres» qui fonde «la règle de l'Eglise céleste de Jésus-Christ»[10]. Mais il ne développe pas sur cette base une théorie de la fonction et de l'autorité de l'évêque, préférant conserver le primat dans l'Eglise aux vrais témoins du Christ, «spirituels», «parfaits», «martyrs»[11]. A plus forte raison ne pouvait-il reproduire le formalisme du schéma hérésiologique.

De la controverse antihérétique de ses prédécesseurs il retient cependant certains éléments fondamentaux. Ainsi le procédé consistant à nommer les sectes d'après les noms des pères de leurs doctrines, inauguré par Justin et étroitement lié au thème des «successions», avait-il pour fin de les exclure du christianisme en dénonçant leur origine humaine et, au delà, démoniaque. Or Origène fait sienne cette conclusion capitale de la polémique de ses devanciers, en réduisant à des inventions humaines les opinions combattues. Nombreux sont les passages où il met cette idée en relief[12].

En outre, il voit dans l'hérésie l'intervention des puissances mauvaises[13]. Les doctrines erronées sont une addition diabolique[14]. Les hérésiarques sont présentés comme les aides du diable[15]. C'est autour de la figure de l'Antichrist

[9] Voir *De princ.* I Préface, 2-3; *In Matth.* XIII, 1, *GCS* 10, p. 172-173 = textes 61 et 67 de W. RORDORF et A. SCHNEIDER, *L'évolution du concept de tradition dans l'Eglise ancienne,* Traditio Christiana 5: Peter Lang, Berne et Francfort/M. 1982. Les textes d'Origène sur la tradition et les interprétations auxquelles ils ont donné lieu sont étudiés de façon approfondie par R.P.C. HANSON, *Origen's Doctrine of Tradition,* SPCK, Londres 1954 (en particulier p. 92-113).

[10] *De princ.* IV, 2,2 = texte 62 RORDORF, *o.c.*

[11] Voir H. J. VOGT, *o.c.*, p. 22-29, et le compte-rendu de C. KANNENGIESSER dans *RechSR* 63, 1975, p. 602.

[12] Ainsi *C. Cels.* I, 62; III, 39; *In lib. Ies. Nav. hom.* XIV, 2, *GCS7,* p. 379, 1.24-380, 1.8 BAEHRENS; *In lib. Iud. hom.* I, 1; *Sel. in Job,* PITRA, *Analecta Sacra* II, p. 368; *In Matth.* XII, 23, p. 122, 1.6-22; *Comm. ser. in Matth.* 38, p. 71, 1.31 sq.; 42, p. 84, 1.1 sq.; *In Matth.* fragm. 149, citant *Matth.* 15, 8-9.

[13] L'origine et la signification de la doctrine relative à l'inspiration provenant des puissances mauvaises chez Justin et ceux de son temps sont étudiées par H. WEY, *Die Funktionen der bösen Geister bei den griechischen Apologeten des 2 Jh. n. Chr.,* Winterthur 1957.

[14] *In Matth.* X, 2, p. 146, 1.14 sq. GIROD (*S.C.* n° 162), commentant *Matth.* 13,37, *Matth.* 26,41 et I *Pierre* 5,8.

[15] *In Matth.* XII, 12, p. 91, 1.31-92, 1.16 KLOSTERMANN: «Chacun des hétérodoxes, de ceux qui ont engendré 'une gnose au nom mensonger' (cf. I *Tim.* 6,20) a édifié une 'porte de l'Hadès' (cf. *Matth.* 16,18), une pour Marcion, une autre pour Basilide, une autre encore pour Valentin. Ainsi chacun des pères d'une doctrine perverse a été le constructeur d'une 'porte de l'Hadès'; ce sont les aides de l'enseignement produit par le constructeur de telles choses, serviteurs et intendants assujettis à la parole perverse qui construit l'impiété ...»; *In Matth.* XII, 23, p. 122, 1.23 sq., sur *Matth.* 16,23; *In Matth.* XIV, 16, p. 324, 1.22-34, citant I *Tim.* 4,1-3; cf. *Comm. ser. in Matth.* 33, p. 62, 1.27-29; *In Ez. hom.* VII, 3, p. 393, 1.10 BAEHRENS; *In I Cor. 7, 18 sq.*

que se concentrent dans le *Commentaire sur Matthieu* tous les traits de l'hérésie qui la définissent comme imposture[16]. Dans le *Traité des principes* (III, 3, 4) Origène attribue aux «puissances adverses» l'invention «des fables et des doctrines impies». Il se sépare cependant sur ce sujet de Justin[17], en proposant de voir dans ces erreurs non pas tant le complot de Satan contre le Christ que l'assaut des puissances «renégates» mues par «la jalousie à l'égard de ceux dont l'ascension vers l'état d'où elles-mêmes sont tombées est préparée par la connaissance de la vérité». Le thème hérésiologique s'insère dans la vision origénienne de l'aventure des natures raisonnables.

S'il s'abstient de recourir à l'argument de la «succession» de l'erreur, il rejette les «traditions» secrètes: «Les représentants des hérésies se prévalent de traditions en disant: 'elles sont au-delà de ce qui est écrit (cf. I *Cor.* 4, 6), car notre Sauveur les a transmises aux apôtres en secret, et les apôtres les ont transmises à un tel ou à un tel'. Et c'est ainsi qu'à l'aide de ces contes mensongers 'ils séduisent les cœurs des simples' (cf. *Rom.* 16, 18)»[18]. Ce refus atteste le progrès de la réfutation. A l'argument de l'autorité apostolique, les gnostiques chrétiens avaient riposté en revendiquant le patronage de disciples des apôtres ou la possession d'une «succession» authentique[19]. Le souci du parti ecclésiastique est maintenant de dénoncer cette prétention comme imposture. C'est aussi l'existence de livres «secrets» chez les gnostiques qui incite Origène à conseiller la prudence dans le maniement des apocryphes de l'Ancien Testament[20].

S'il ne reproduit pas des listes d'hérétiques destinées à accréditer l'idée que leurs erreurs s'engendreraient mutuellement, il sait emprunter à ses prédécesseurs la pratique de la condensation et de l'amalgame. C'est ainsi qu'à la suite de Clément, et de façon plus appuyée, il réduit le gnosticisme au trio Marcion, Valentin, Basilide et limite la doctrine ainsi désignée à l'énoncé, de style doxographique, de quelques thèses erronées qui résument la présentation

[16] Voir notamment *Comm. ser. in Matth.* 31.33.35.42.45.47.

[17] Voir *Apol.* I, 26; cf. I, 23; I, 25,1 et 14,1; I, 54,1-4; I, 56,1; I, 57,1; I, 58,3; Irénée citant un fragment de Justin, *Adv. haer.* V, 26 (*S. C.* n° 153, fragm. grec 18, 1.1-14).

[18] *In I Cor.*, fragm. 19, ed. C. JENKINS, *JThS* 9, 1908, p. 357; cf. *In Ez. hom.* II, 5, p. 348, 1.10 sq. BAEHRENS; *Sel. in Ps.* 41,7, *PG* 12, col. 1413B; Origène se distingue par là de Clément d'Alexandrie: voir R.P.C. HANSON, *o.c.*, p. 84 et 182 sq.

[19] Dès Ptolémée, *Lettre à Flora* 7,9; cf. Clément, *Strom.* VII, 17,106,4, à propos de Basilide, dont les hérétiques prétendent qu'il avait pour maître «Glaucias», «l'interprète de Pierre», et de Valentin, présenté comme un disciple de «Théoda», familier de Paul.

[20] *Comm. ser. in Matth.* 28, p. 51, 1.8 sq. KLOSTERMANN. Le dossier utile sur la question est réuni par J. RUWET, «Les Apocryphes dans l'œuvre d'Origène», *Biblica* 25, 1944, p. 143-166; 311-334.

imposée par la polémique antérieure[21]. L'association est à ce point stéréotypée qu'elle conduit Origène à prêter à Marcion l'idée que certaines âmes seraient sauvées par nature[22]. Le gnosticisme en tant qu'hérésie est si complètement maîtrisé, ou même assimilé par la réfutation que les opinions qu'il est censé recouvrir servent à Origène de norme négative dans la recherche théologique[23]. Il n'est plus que l'erreur qu'il faut éviter d'imiter pour parvenir à des réponses acceptables quand la règle de foi ne livre pas d'enseignement explicite.

Enfin Origène ne néglige pas les efforts accomplis par ses devanciers pour rejeter l'hérésie hors du christianisme, du côté des païens ou des philosophes grecs, s'ingéniant dans le *Contre Celse* à distinguer entre christianisme et «sectes» et à lier celles-ci aux croyances païennes. Cette mise à distance, aboutissement de la tradition hérésiologique, se dessine aussi bien dans les commentaires savants que dans la prédication. Origène va même, à la différence de Clément, jusqu'à reprendre la thèse qui fait de la philosophie la pourvoyeuse des hérésies[24].

Le dilemme de l'appartenance et de l'altérité

La polémique cependant ne peut éloigner définitivement l'hérésie dans une différence radicale. La ligne de front se déplace et s'installe fréquemment à l'intérieur du christianisme. L'efficacité rassurante de la panoplie hérésiologique qui chasse hors de l'Eglise les hétérodoxes et qui pare d'une justification historique et idéologique la mesure institutionnelle de l'excommunication est battue en brèche par le discours des figures de l'hérésie que compose l'exégèse allégorique de l'Ecriture déployée par Origène. Il ne s'agit pas ici d'examiner les réflexions d'Origène qui, soit dans les Homélies, soit dans le *Contre Celse,* valorisent le phénomène de l'hérésie ou contestent la sévérité aveugle des

[21] La simplification polémique est patente aussi dans la sélection des thèmes destinés à caractériser chaque groupe d'hérétiques: le mépris pour le Créateur chez les Marcionites, l'aspect mythologique de la théologie valentinienne, le terme de «fables» devenant l'équivalent de «doctrines des Valentiniens», et le refus du martyre, allié à la croyance en la «métensomatose», imputé aux Basilidiens (cf. *Comm. ser. in Matth.* 38, p. 72, 1.25 sq.).

[22] *De princ.* II, 9,5; de même dans son *Commentaire sur l'Epître aux Romains* (IV, 12, *PG* 14, col. 1002A) Origène attribue à Marcion comme à Valentin l'opinion qu'il existerait une «substance» «ennemie de Dieu par nature».

[23] Voir A. Le Boulluec, «La place de la polémique antignostique dans le Peri archôn», *Origeniana,* Quaderni di «Vetera Christianorum» 12, Bari 1975, p. 49-52.

[24] *Lettre à Grégoire* (voir la traduction de P. Nautin, dans *Origène* ..., p. 159 sq. et son commentaire, p. 155 sq.); cf. *In Cant.* 2, 15, *GCS* 8, p. 240, 1.1-8 Baehrens.

«chefs de l'Eglise»[25]. Mon propos est de mettre en évidence les tensions qui animent les images de l'hérésie produites par l'application de textes scripturaires à la conduite et au sort des hérétiques et d'y déceler une structure conflictuelle qui reflèterait une antinomie inhérente à la notion d'hérésie et par conséquent à la mesure corrélative d'excommunication, qui attribue à l'hérétique, en vertu de *Tite* 3, 11, la responsabilité de sa propre exclusion.

Parmi la foule des passages où Origène illustre à l'aide de textes scripturaires le jugement à porter sur les hérétiques et où se noue à ce propos la dialectique du proche et du lointain, du même et de l'autre, il n'est possible ici que de retenir quelques exemples[26]. Certains développements montrent qu'Origène avait une conscience aiguë des relations contradictoires d'affinité et d'étrangeté qu'entretient l'hérésie avec l'Eglise. C'est le cas de l'interprétation qu'il donne des paroles d'*Ezéchiel* 16,45-51 sur les deux «sœurs» de la Jérusalem pécheresse, la Samarie, figure de l'hérésie, et Sodome, figure du paganisme[27]. Des trois groupes distincts de pécheurs, les hérétiques sont les plus proches des «ecclésiastiques» coupables. Cette proximité tient au fait que du côté des «gentils» il est impossible de parler de scission ou de séparation, alors que les hérétiques sont issus du même peuple. Origène reconnaît aussi que le «blasphème» se produit dans l'Eglise. Si, d'après *Nombres* 24,21-22, le Quénite «a le nid d'astuce de Béor», qui représente les hérétiques, il ne lui sert de rien d'apparaître placé «sur le rocher», qui est le Christ (cf. I *Cor.* 10,4) et il est livré aux Assyriens, «dirigeants», pour être dirigé et corrigé[28]. Origène admet un tel risque d'erreur même chez l'homme «ecclésiastique». Commentant les mots qui visent ceux qui «prophétisent de leur propre cœur» (*Ez.* 13,2), il ose dire: «Quand me vient, à moi qui suis dit homme d'Eglise, qui reçois le livre saint et qui m'efforce de l'interpréter, une idée qui peut être rapportée aux hérétiques, je demande aux auditeurs de faire un examen attentif et de recevoir 'la grâce de l'Esprit', de qui viennent, comme il a été dit, 'les discernements des esprits' (cf. I *Cor.*12,9.10), afin que, devenus des 'changeurs éprouvés', ils observent quand je suis un maître de fausseté, et quand je prêche la vérité...»[29]. L'idée de la parenté de l'hérésie avec l'Eglise reste

[25] C'est la matière d'un exposé fait par E. JUNOD le 18 décembre 1982 à Fribourg dans le cadre d'un Enseignement de troisième cycle organisé par les Facultés de Théologie des universités de Suisse romande sur le thème «Orthodoxie et hérésie dans l'Eglise ancienne» et intitulé: «De la nécessité et de l'utilité des hérésies selon Origène». Les Actes de ce séminaire seront publiés en 1984 sous la responsabilité de W. RORDORF et D. VAN DAMME. Un texte capital est bien entendu l'interprétation des brasiers de Coré dans la 9e homélie sur les *Nombres*.

[26] Nous en étudions un plus grand nombre dans notre thèse sur «Les représentations hérésiologiques de Justin à Origène».

[27] *In Ez. hom.* IX, 1, *GCS* 8, p. 407, 1.16 sq. BAEHRENS.

[28] *In Num. hom.* XIX, 3, *GCS* 7, p. 182, 1.23-183, 1.4 BAEHRENS.

[29] *In Ez. hom.* II, 2.

présente dans la thèse traditionnelle qui la stigmatise comme un abandon, une trahison. Ainsi la parole du *Cantique,* 2,2, «comme le lis au milieu des épines, ainsi mon amie au milieu des filles», est-elle appliquée à l'Eglise assaillie par les morsures des hérétiques, les «filles» ne pouvant désigner que des âmes qui en sont déjà venues à croire. «Car tous les hérétiques parviennent d'abord à la croyance, et après cela se détournent du chemin de la foi et de la vérité des doctrines»[30]. En dépit de toutes les justifications qui font de l'hérésie un faux-semblant et une imposture et qui innocentent l'Eglise en insistant sur la responsabilité du coupable, qui se condamne lui-même (cf. *Tite* 3,11)[31], l'exclusion ne peut plus apparaître comme la sanction formelle d'un état de fait, comme la simple reconnaissance d'une altérité indiscutable; elle devient une façon violente de réduire un tourment intime, celui qui est déclaré hérétique ne cessant pour sa part de se réclamer du christianisme.

L'hésitation qui fait osciller l'hérésie entre l'appartenance et l'altérité, jusque dans les figures qui miment son expulsion, n'est pas toujours explicitée. Très souvent elle se présente comme un effet du discours allégorique. Cherchant le sens de *Jér.* 3,6, à propos de la maison d'Israël qui «est allée sur toute montagne élevée et sous tout arbre de bois sacré», Origène voit dans ces arbres des essences improductives, faites seulement pour l'agrément, qui symbolisent les beautés fallacieuses des arguments hérétiques. Aussi sont-ils proscrits: «Tu comprendras donc pourquoi, précisément, le législateur déclare: 'Tu ne planteras point d'arbre près de l'autel du Seigneur ton Dieu, et tu ne feras pas de bois sacré' (*Deut.* 16,21); tu trouves en effet l'appellation même de 'bois sacré' interdite (cf. *Deut.* 12, 13)»[32]. Si l'interdiction est prononcée, elle implique cependant que l'hérésie ait pu se tenir «près de l'autel», figure du culte et de l'Eglise. De même la prière de l'hérétique est condamnée: «Lorsque l'hérétique prie, si 'son sacrifice s'élève' (cf. *Job* 20,6) par l'effet de sa jactance, 'quand il semble s'être affermi, alors il périra pour toujours' (*Job* 20,7); car sa prière lui est comptée pour péché»[33]. Ce verdict suppose que les hérétiques participent au culte de l'assemblée priante, mais il leur dénie en même temps la qualité de Chrétiens et de membres de l'Eglise. L'acte qui atteste leur appartenance, la prière, provoque leur expulsion. Signaler l'hérésie, c'est annoncer l'excommunication. La liaison entre cette représentation de la divergence et la mesure institutionnelle est si étroite que la tension caractéristique de la première marque aussi la seconde. La consécution rationnelle alléguée entre la nature de l'hérésie, conçue comme défection et mensonge, et la décision qui l'expulse ne peut masquer l'existence de la différence à l'inté-

[30] *In Cant.* III, *GCS* 8, p. 178, 1.19-179, 1.8 BAEHRENS.

[31] Voir par exemple *In lib. Ies. Nav. hom.* III, 5; cf. *In Rom.* II, 6, *PG* 14, col. 883B-884B et II, 8, col. 891B.

[32] *In Jer. hom.* IV, 4, *S. C.* n° 232, p. 268, 1.23-49 NAUTIN.

[33] *Sel. in Job, PG* 12, col. 1033B-C.

rieur de l'identité. Or cette différence est un fait avant d'être une faute soumise au jugement, sous le nom d'hérésie. L'hérésie se décrète, et c'est l'hérésiologie qui s'ingénie à la faire passer pour une réalité objective. Concrètement, deux formes d'adhésion s'opposent; le conflit ne peut être tranché, compte tenu de l'organisation de l'Eglise dès ce temps-là, que par un acte d'autorité émanant de l'institution hiérarchique; mais le caractère unilatéral de cet acte est illustré par la façon dont les procédures idéologiques de légitimation imputent au préalable à l'un des courants le geste de sécession. Répétant la thèse hérésiologique et sa partialité, l'excommunication risque d'être entachée d'arbitraire.

Cette répétition, et son défaut, sous-tendent constamment les interprétations allégoriques où Origène met en scène la trahison ou la condamnation de l'hérétique. Ayant par exemple à résoudre la difficulté relative au sens de «Judas», qu'il traduit par «confesseur», il rappelle que d'après *Luc* 6,16 il y a deux Judas parmi les Douze. Il en conclut qu'il existe deux sortes de Chrétiens qui confessent le Christ. «Une partie d'entre eux reste fidèlement auprès du Christ. Mais la seconde partie, après avoir cru et avoir confessé la foi dans le Christ, a abandonné le Christ par intérêt; trahissant ainsi la vérité elle-même elle est passée aux hérésies et aux faux prêtres des faux Juifs, c'est-à-dire de ceux qui feignent d'être Chrétiens, et elle leur a livré, autant qu'elle le pouvait, le Christ, c'est-à-dire 'la Parole de vérité' (cf. *Ephés.* 1,13), pour faire crucifier et tuer par eux 'la Parole de vérité'; le symbole en était 'Judas Iscarioth' qui 'se rendit auprès des prêtres' et traita du prix pour livrer le Christ (cf. *Matth.* 26, 14-16)»[34]. On ne peut avouer plus clairement que les hétérodoxes sont issus de l'Eglise. L'accusation même qui prépare leur condamnation, celle de constituer une société de simulateurs, les décrit encore en des termes qui désignent leur appartenance. Quant à l'une des explications données par Origène de la coutume du «lévirat»[35], elle compose une réflexion sur les motifs de l'exclusion et sur la discipline de l'Eglise qui met tout particulièrement en relief la nature contradictoire de la notion d'hérésie[36]. Origène pose l'existence d'une interprétation de la Loi qui, tout en tenant d'elle son principe, refuse de «relever le nom de son frère» (cf. *Deut.* 25,7) en recevant l'épouse de celui-ci. La femme représente «l'âme», c'est-à-dire le Chrétien qui veut faire fructifier la Loi non plus d'un sens littéral, mais d'un sens spirituel. Le «frère» qui rejette l'interprétation qui a cours dans l'Eglise est l'hérétique. Une fois de plus le commentaire exégétique dit à la fois la proximité originelle de l'hérésie et sa différence présentée comme irréductible. Un détail du texte deutéronomique permet d'autre part d'illustrer cette contradiction: le rebelle, à qui on enlève

[34] *Comm. ser. in Matth.* 78, *GCS* 11, p. 186, 1.26-187, 1.3.

[35] Une autre exégèse est donnée auparavant en *In Matth.* XVII, 31, selon une perspective analogue.

[36] *In Matth.* XVII, 32, *GCS* 10, p. 679, 1.31-682, 1.31.

une chaussure, symbolise par le fait qu'il n'est ni entièrement déchaussé, ni complètement muni de chaussures l'antithèse qui caractérise l'hérétique, dépendant de la vérité et producteur de fausseté. Une exégèse complémentaire de *Deut.* 25,9 définit ainsi la condition de l'hérétique dénoncé et réprouvé: la femme «détache 'une chaussure de son pied' afin que, même s'il est chaussé du nom du Christ, il soit délié du nom de Dieu, et qu'ainsi il ne porte plus ni glorieusement ni vraiment le nom du Christ»[37]. Ce châtiment correspond à l'excommunication, et c'est ici le traitement même réservé à l'hérétique qui redouble la contradiction propre à la décision de le nommer tel: il est Chrétien (dit-il) sans l'être (dit l'autorité ecclésiastique). «L'âme» figurée par «l'épouse» est en effet pourvue auparavant d'un rôle supplémentaire, celui de «dénoncer» l'hérétique devant «les anciens», puis de le «réfuter». Origène emploie pour ces deux actes les termes consacrés par l'usage hérésiologique, *elénchein*, c'est-à-dire révéler en l'exposant l'erreur de la doctrine combattue, et *anatropè*, «réfutation» qui ruine cet enseignement[38]. La procédure disciplinaire est ainsi évoquée au moyen des thèmes de la tradition littéraire, ce qui confirme la liaison entre l'une et l'autre. «L'âme» remplit à la fois l'office du membre du clergé prenant l'initiative de l'accusation auprès des évêques et celui du théologien chargé de mettre en lumière l'erreur de l'accusé et de le réfuter. La réunion imaginée n'est pas sans analogie avec celle dont témoignent l'*Entretien avec Héraclide* et le concile de Bostra[39]. Mais elle concerne un cas différent, celui d'un homme qui refuse de s'amender et qui persévère dans son opinion. Elle devrait conduire à constater que l'obstiné n'est plus dans la saine doctrine, défendue par le parti ecclésiastique et que s'étant, de ce fait, exclu lui-même, il ne mérite plus la communion de l'Eglise.

Certaines des remarques qui précèdent, et qui sont déduites des propos d'Origène, risquent de paraître forcées ou poussées jusqu'au paradoxe. Elles ont pour seule fin de souligner que le discours hérésiologique confinerait à l'absurde s'il n'était pas porté par une ecclésiologie reconnaissant une origine divine à l'institution et à la tradition enseignée par ses docteurs. La notion même d'hérésie est indissociable de cette conception. C'est de là précisément que vient la gravité de l'accusation. Le grief, qui peut amener à rompre la communion avec l'Eglise, sépare aussi de Dieu. Faisant de la maison de Rahab (*Jos.* 2,17) la figure de l'Eglise, Origène peut dire en effet: «Hors de cette

[37] *Ibid.*, p. 685, 1.30-36.

[38] Ces termes rappellent le titre du traité antihérétique d'Irénée.

[39] Eusèbe parle de ce concile en *H. E.* VI, 33,1-3. Quant au texte de l'*Entretien* (*S.C.* n° 67, 4, 17-5,75) où Origène expose la procédure à suivre, il est commenté par P. NAUTIN, *Lettres et écrivains chrétiens des IIe et IIIe siècles*, Paris 1961, p. 209-219, qui propose une restitution et une interprétation très cohérentes.

maison, c'est-à-dire hors de l'Eglise, personne n'est sauvé»[40]. Son exégèse allégorique met en scène la rupture et ses difficultés. Sa réflexion sur les divergences doctrinales sait aussi dépasser la solution hérésiologique, et ses effets, comme nous allons le voir.

La distinction entre diverses sortes d'erreurs

L'exclusion se trouve inscrite dans l'antinomie caractéristique de la notion d'hérésie telle qu'elle est constituée par les représentations des devanciers d'Origène et telle qu'elle est mise en figures par sa propre réflexion. Parler d'hérésie, c'est rendre inéluctable la mesure qui prétend résoudre une dissension interne par l'expulsion d'un membre ou d'un groupe appartenant à la communauté. Origène cependant a indiqué parfois une autre voie, en s'abstenant de généraliser l'emploi de l'expression «hérésie» et de l'étendre à toutes les formes de divergences doctrinales. Il a su distinguer des degrés dans l'erreur, à une époque où le développement des dogmes se manifestait dans des domaines qui échappaient à l'emprise de la problématique suscitée par la crise gnostique.

Il faut remarquer d'une part que le gnosticisme se spécialise chez Origène dans le rôle d'hérésie. Ainsi est-il amené à dissocier clairement des gnostiques en tant qu' «hérétiques» d'autres tenants d'opinions erronées. Un passage du *Commentaire sur Matthieu* est particulièrement net à cet égard. Origène y explique conjointement *Matth.* 12,30 et *Mc* 9,40: «Je dis cela à propos de ceux qui ont des pensées vraies au sujet de (Jésus). Il ne faut pas croire en effet que soient 'pour' lui (cf. *Mc* 9,40) ceux qui ont des pensées fausses à son sujet sous prétexte de le glorifier, comme ceux qui confondent l'idée du Père et du Fils et qui enseignent que par l'existence le Père et le Fils sont un seul, en divisant seulement par la notion et par les noms l'être unique existant. Et les hérétiques, qui sous prétexte d'avoir à son sujet des pensées élevées 'parlent d'injustice contre le ciel' (cf. *Ps.* 72,8) et disent du mal du Créateur, ne sont pas 'pour lui'; car ils ne sont pas 'avec lui' et sont ainsi 'contre' lui (cf. *Matth.* 12,30)»[41]. Si les deux catégories visées ont ceci en commun que leur hommage à Jésus est réduit à un faux-semblant parce qu'il s'accompagne d'une erreur sur Dieu, Origène marque dans ce passage une différence importante entre les «Monarchiens» et les gnostiques en réservant l'appellation d' «hérétiques» aux seconds. Ce trait est en accord avec les égards qu'il montre pour parler de ceux qui ont un respect excessif de l'unicité de Dieu, dans le *Commentaire sur Jean.* La distinction est confirmée et élargie dans l'explication de *Matth.* 24,4-5. Origène constate que des dissentiments existent même parmi ceux qui appar-

[40] *In lib. Ies. Nav. hom.* III, 5. Annie JAUBERT (*S. C.* n° 71, p. 141, n. 1) a raison de ne pas voir là une intervention de Rufin se souvenant du mot de Cyprien (hypothèse de HARNACK, *T. U.* 42,3, 1918, p. 83, n. 2).

[41] *In Matth.* XVII, 14, *GCS* 10, p. 624, 1.7 sq.

tiennent à l'Eglise. C'est alors, probablement pour atténuer la gravité de ce constat, qu'il introduit le thème de la diversité des degrés d'égarement, l'écart le plus grand étant celui des gnostiques (Marcion, Basilide, Valentiniens, Apelléiens, Ophites). A ceux-ci s'opposent des croyants qui professent les principales doctrines de l'Eglise mais qui se trompent sur certains points[42]. Sans doute Origène applique-t-il ailleurs le terme «hérétiques» à des gens différents des gnostiques, notamment dans son commentaire de *Tite* 3,10-11. Mais il se soumet dans cet exposé au genre littéraire du classement doxographique des «hérésies» et des nuances importantes tempèrent, même dans ce développement, sa sévérité à l'égard de certaines erreurs. Au moment même où le gnosticisme est définitivement rejeté par le triomphe d'une puissante tradition hérésiologique, une forme de tolérance s'ébauche à la faveur de cette distinction entre erreur étrangère et dissensions doctrinales internes. Une issue possible est aperçue, qui aurait pu consister à congédier l'expulsion comme moyen de résoudre des conflits intimes. Mais c'est une possibilité toute théorique, déduite d'une réflexion de théologien qui fait temporairement abstraction des relations de pouvoir qui régissent la société qu'est l'Eglise au temps d'Origène et dont il a eu lui-même à pâtir.

Il convient de rappeler d'autre part la distinction capitale qu'Origène établit dans la Préface du *Traité des principes* entre les points transmis de façon claire par la règle ecclésiastique et ceux pour lesquels aucune définition décisive n'est intervenue[43]. Il sépare ainsi les domaines où le risque d'hérésie subsiste, entraînant la condamnation de l'égaré, et ceux qui restent ouverts à l'investigation. Il ouvre un champ, tout en le délimitant strictement, à la libre recherche et rend possible l'existence de débats qui échapperaient au décret d'hérésie.

Les deux distinctions ne se recouvrent pas et la seconde trace une voie de liberté et d'innocence beaucoup plus étroite que ne l'eût fait la première. Mais il ne serait pas contraire au sentiment d'Origène d'élargir la portée du conseil de prudence qu'il donne au terme de l'exposé hérésiologique sur l'*Epître à Tite,* à propos de la question de l'âme humaine: «C'est à toi de voir, en discutant en toi-même, si celui qui exprime son sentiment à ce sujet dans un sens déterminé doit être défini à la légère hérétique ou ecclésiastique, ou s'il n'est pas dangereux de déclarer qu'il est 'dévoyé et pécheur, et condamné par lui-même' (cf. *Tite* 3,11) — ce que l'on dit des hérétiques — celui qui peut paraître introduire, dans le domaine que nous venons d'indiquer, une opinion déterminée, si nouvelle qu'elle soit et si grandement étrangère».

[42] *Comm. ser. in Matth.* 33, *GCS* 11, p. 60, 1.25 sq.; cf. *ibid.* 35, p. 67, 1.32-68, 1.8.

[43] Cette distinction organise aussi la fin des fragments sur *Tite* 3, 10-11 conservés dans l'*Apologie pour Origène* (*PG* 14, col. 1306BC).